



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

portant renouvellement du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- VU** l'article L.411-1 A III. et les articles R.411-22 à R.411-30 du code de l'environnement ;
- VU** l'article 39 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU** le décret du président de la République du 28 avril 2025 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Alpes-Maritimes ;
- VU** le décret du président de la République du 29 octobre 2025 portant cessation de fonctions du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, M. Georges-François LECLERC ;
- VU** l'arrêté du 18 novembre 2020 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU** l'avis favorable N° 25-0513 de l'assemblée délibérante de la collectivité régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur du 17 octobre 2025 sur la composition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;

SUR proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^e :

Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur est composé des personnalités nommées *intuitu personæ* suivantes, pour leurs compétences scientifiques et techniques :

Julien BARET	Écologie végétale, faune patrimoniale (reptiles, amphibiens, oiseaux)
Patrick BAYLE	Faune, invertébrés
Thomas CHANGEUX	Ingénierie écologique des milieux aquatiques, de l'eau douce au milieu marin
Gilles CHEYLAN	Ornithologie, mammalogie, herpétologie, paléontologie
Raphaël COLOMBO	Mammalogie, herpétologie, entomologie
Pauline COSTER	Géologie
Katia DIADEMA	Botanique et phytosociologie méditerranéenne
Alain FARALLI	Géologie
Amine FLITTI	Ornithologie
Corinne FRACHON	Botanique, phytosociologie, lichénologie
Pierre FRAPA	Entomologie, urbanisme provençale
Hervé GOMILA	Botanique et phytosociologie méditerranéenne
Patrick GRILLAS	Botanique, zones humides
Dominique GUICHETEAU	Faune et flore méditerranéennes, écologie forestière
Myette GUIOMAR	Paléontologue, géologue, archéologue
Nicolas KALDONSKI	Écologie aquatique, invertébrés
Géraldine KAPFER	Faune, chiroptérologie
Thomas LEBARD	Faune, entomologie
Frédéric MEDAIL	Botanique, écologie végétale, biologie de la conservation
Claude MONIER	Géologie, mycologie
Sonia RICHAUD	Faune, entomologie
Arne SAATKAMP	Flore, zones humides
Pascale STEICHEN	Juriste en environnement et agriculture
Daniel VALLAURI	Restauration et biodiversité forestière
Marc VERLAQUE	Milieux marins : écologie littorale, invasions biologiques, macrophytes

Les positions et avis des membres du CSRPN n'engagent qu'eux et en aucune manière les organismes auxquels ils appartiennent.

ARTICLE 2 :

Afin d'apporter une expertise scientifique complémentaire susceptible d'éclairer les décisions du conseil, des experts associés sont désignés.

Ils peuvent participer aux travaux du conseil mais ne prennent pas part au vote des décisions et avis du CSRPN. Ils peuvent être sollicités, préférentiellement par le président du CSRPN, pour représenter le conseil, pour assister aux séances plénières ou à des groupes de travail organisés en son sein.

La liste des experts associés est annexée au présent arrêté. Elle pourra être mise à jour régulièrement et sera le cas échéant publiées selon les mêmes modalités de publication que l'arrêté.

ARTICLE 3 :

Les membres du conseil scientifique régional du patrimoine naturel sont nommés pour une durée de cinq ans à compter du 30 novembre 2025. En cas de démission ou de décès d'un membre du conseil, il est procédé à son remplacement par arrêté préfectoral modificatif pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 :

Les membres du conseil scientifique régional du patrimoine naturel élisent en leur sein leur président. Un règlement intérieur, adopté en séance plénière, précise les règles et modalité de fonctionnement du conseil. Le conseil peut désigner en son sein des groupes de travaux auxquels il confie la préparation de certains de ses travaux.

Le préfet de région et le président du conseil régional, ou leurs représentants, assistent de droit aux séances du CSRPN. Le conseil peut être saisi par le préfet de région, le président du conseil régional ou par son président à la demande d'au moins la moitié de ses membres.

ARTICLE 5 :

Le secrétariat du conseil est assuré par les services de la direction régionale de l'environnement, aménagement et logement (DREAL).

ARTICLE 6 :

Les membres du CSRPN et les experts associés sont remboursés des frais occasionnés par leurs déplacements pour les missions ou réunions décidées par le CSRPN dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

ARTICLE 7 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Marseille – 22-24 rue Breteuil – 13281 Marseille cedex 06 – qui peut aussi être saisi par l'application Télerecours citoyens à partir du site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Provence-Alpes-Côte d'Azur et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Nice, le 25 NOV. 2025

Le préfet de région par intérim,

Pour le Préfet,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales Laurent HOTTIAUX

Didier MAMIS

ANNEXE

à

l'arrêté préfectoral portant renouvellement du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 25/11/2025 date de la prise de l'arrêté initial

Liste des experts associés du CSRPN de Provence-Alpes-Côte d'Azur datée du 25/11/2025

Patrick ASTRUCH	Expert associé
Eric BARTHELEMY	Rapporteur N2000
Yoann BLANCHON	Expert associé
Maurice BOËT	Rapporteur N2000
Pierre CHEVALDONNÉ	Expert associé
Emmanuel COSSON	Expert associé
Daniel DEMONTOUX	Rapporteur N2000
Bernard DUMONT	Expert associé
Thomas GALEWSKI	Rapporteur N2000
Roger GARCIN	Rapporteur N2000
Olivier IBORRA	Rapporteur N2000
Etienne IORO	Expert associé
Vincent KULESZA	Rapporteur N2000
Paul MOUTTE	Rapporteur N2000
Georges OLIVARI	Rapporteur N2000
Philippe ORSINI	Expert associé
Thierry PEREZ	Expert associé
Michel PHISEL	Rapporteur N2000
Philippe PONEL	Expert associé
Claude REMY	Rapporteur N2000
Julien RENET	Expert associé
Claude REMY	Expert associé
Sandrine RUITTON	Experte associée
Robert SALANON	Rapporteur N2000
Arnaud SENTIS	Rapporteur N2000
Claude TARDIEU	Rapporteur N2000
Jean-Claude TEMPIER	Rapporteur N2000